

Mémoire présenté à :

Monsieur Pierre André, président

et

Monsieur Jean-François Longpré, commissaire

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Par : Nathalie Vigneault

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le 31 mars 2011

1. Présentation

Je suis une citoyenne de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix depuis 34 ans. J'habite au centre du village où je suis co-proprétaire avec mon conjoint d'une maison centenaire. Nous sommes également propriétaires d'une entreprise qui a pignon sur rue tout à côté de notre demeure. Depuis 11 ans, je travaille au lieu historique du Fort Lennox.

2. Intérêts envers le projet

Je me suis intéressée au projet en décembre 2010. Je suis très consciente que c'est assez tard dans le processus mais, les communications qui nous ont présumément été envoyées ne m'ont aucunement rejointe. Ce projet m'interpelle énormément, je suis très concernée par ma qualité de vie et je crois profondément que ce projet va à l'encontre de cette qualité de vie. Je suis principalement préoccupée par la pollution visuelle, la destruction des paysages, les effets des éoliennes sur la santé, le risque pour la nappe phréatique, l'usure des routes, la baisse de la valeur de nos résidences. Je m'interroge également sur le manque d'information qui a été transmise aux citoyens et qui se solde par une profonde division entre les quelques citoyens qui souhaitent la réalisation du projet et la majorité des citoyens qui n'en veulent pas : le projet n'a pas l'acceptabilité sociale.

3. Préoccupations et arguments

3.1 Pollution visuelle, destruction des paysages et cimetière d'éoliennes

En habitant sur la rue principale à un peu au nord de la 3^e ligne, plusieurs des éoliennes prévues seront visibles de mon domicile. D'une hauteur de plus de 400 pieds, j'estime que notre paysage rural s'en trouvera détruit. Le Fort Lennox, lieu patrimonial, historique et touristique est le joyau de notre municipalité et fait la fierté des citoyens. Le fait que certaines éoliennes seraient visibles du Fort Lennox altère la magnifique vue que ce site offre à ceux qui le visitent. Je suis également préoccupée par le manque de clarté quant au démantèlement de ces immenses structures. Le projet a changé de promoteur maintes et maintes fois durant son développement et je me questionne à savoir si, dans de telles conditions, les obligations reliées au démantèlement seront respectées. Je ne souhaite pas vivre au beau milieu d'un cimetière d'éoliennes. Une ballade dans la ville de Malone aux États-Unis suffit pour comprendre que l'implantation d'éoliennes en milieu habité est inacceptable.

3.2 Syndrome éolien

Certains articles scientifiques soulèvent des craintes pour la santé des populations qui habitent près des éoliennes : problèmes de sommeil, maux de tête et migraines, étourdissements, problèmes d'équilibre, nausées, fatigue, anxiété, irritabilité, colère, dépression, problème de concentration et d'apprentissage et acouphène. Un regroupement de médecin s'est opposé à l'agrandissement du parc éolien de Malone aux États-Unis par crainte des problèmes de santé causés par les éoliennes. Je suis également préoccupée par la santé des animaux, eux qui seront encore plus près des éoliennes que les humains. Tout développement doit respecter les habitants, la faune et la flore.

3.3 Risques pour la nappe phréatique

Lors de la première partie des audiences publiques en mars dernier, à force de questions, le promoteur a admis que la majorité des éoliennes, soit 19 sur 25 devraient être sur pieux. Or, nous avons appris la possibilité de contamination de la nappe phréatique que cela pourrait amener. Les pieux pourraient permettre l'infiltration de la nappe phréatique par des engrais chimiques ou du lisier. Il n'y a pas de système d'aqueduc dans notre région, toutes les résidences sont alimentées en eau par des puits artésiens. Si il y a un quelconque risque que la nappe phréatique soit atteinte, le projet doit être écarté.

3.4 Inconvénients durant la construction & usure des routes

Nous habitons dans une région rurale que nous apprécions pour son côté paisible. Il est admis que la construction d'un parc éolien amène une importante augmentation de la circulation de camions ce qui entraîne une augmentation du bruit et l'usure prématurée de nos routes. Lors de la première partie des audiences publiques devant le BAPE, le promoteur a tenté de nous rassurer en nous présentant le plan de restauration des routes suite à la construction du parc. Pour la même raison que pour le démantèlement des éoliennes, avec tous les changements de promoteurs, je suis sceptique quant à la remise en état des routes qui auront été abîmées.

3.5 Baisse de la valeur des résidences

Malgré tous les arguments qui affirment que les résidences près du parc éolien ne perdraient pas de valeur, je ne fais qu'observer le mécontentement des citoyens qui songent à quitter la région advenant l'instauration du parc éolien. Si le nombre de résidences sur le marché de la vente augmente, l'offre augmente et les prix baissent, c'est bien connu.

3.6 Manque d'information sur le projet

Je crois que c'est l'argument qui a été le plus souvent soulevé. Les informations sur le projet ne se sont pas rendues à la population.

3.7 Acceptabilité sociale

Il est très clair qu'il n'y a aucune acceptabilité sociale pour le projet. La population se sent bernée par les promoteurs. Le manque de transparence des promoteurs y est pour beaucoup. Les citoyens ont de la difficulté à comprendre les liens entre les instigateurs du projet TCI, Venterre, TransAlta ainsi que Héli-max, la compagnie qui a assuré l'étude d'impact. La situation semble nébuleuse quant aux responsabilités de chacun. Les citoyens concernés n'ont aucunement été consultés. Les municipalités voisines à Saint-Valentin n'ont jamais été approchées pour discuter du projet. Il est triste de constater qu'Hydro-Québec ne tient pas compte de l'acceptabilité sociale lors de l'évaluation d'un projet. L'acceptabilité sociale ne fait pas partie des critères qu'Hydro-Québec exige pour les projets déposés par des promoteurs. Les citoyens se questionnent également sur la rentabilité économique du projet : pourquoi produire de l'électricité à un coût plus élevé que le prix qui sera obtenu ? D'autant plus que les citoyens de la région concernée s'opposent au projet ?

4. Suggestions et commentaires sur le projet

Je crois que tout projet d'implantation d'éoliennes industrielles doit être interdit en zone habitée. Il suffit de traverser le parc éolien dans la région de Malone, comté de New-York pour ressentir ce malaise d'invasion par d'énormes structures qui n'ont pas leur place parmi les habitations, et encore que le parc de Malone ne compte pas d'éoliennes aussi hautes que celle pressenties pour le projet de Saint-Valentin. Le Québec n'est pas si densément peuplé que nous soyons forcés d'imposer des éoliennes aux populations qui n'en veulent pas et qui souhaitent préserver leurs paysages et leur santé. Le nord du Québec compte de larges espaces libres et qui de plus, sont équipées de lignes de transport d'énergie.

5. Conclusion

J'ose espérer que nos élus sauront respecter leur parole. Qu'il s'agisse de la déclaration de la ministre Nathalie Normandeau « ...ne pas imposer des projets à des régions qui n'en veulent pas... » ou encore du ministre Pierre Arcand « sans l'acceptabilité sociale, un projet ne peut pas se réaliser... », il est très clair que les citoyens de la région ne veulent pas du projet qui est présenté. Le nombre de participants à la première partie des audiences du BAPE en fait foi.